



# R e c u e i l d e s A c t e s A d m i n i s t r a t i f s

Le texte intégral, les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent recueil peuvent être consultés et obtenus, sur demande, auprès des directions ou mairies dont ils émanent.

Il est important d'en noter les références précises (objet, date et service émetteur).

Extrait de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 juin 1989 :

*“...L'insertion d'un texte administratif au recueil par voie d'extraits selon la théorie dite “des mentions essentielles” élaborée par le juge administratif peut être adoptée...”*

**Spécial N<sup>0</sup> 11 – du 16 au 23 mars 2009**

ISSN 1253-7292

# Recueil des Actes Administratifs

Spécial N° 11 – du 16 au 23 mars 2009

## Sommaire



### **DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE – SERVICES DÉCONCENTRÉS**

<b>ARRÊTÉ DU 16.03.2009</b>	<b>3</b>
Subdélégation de signature de M. Michel DUVETTE, directeur départemental de l'équipement de la Gironde .....	3
<b>ARRÊTÉ DU 16.03.2009</b>	<b>11</b>
Subdélégation de signature de M. Michel DUVETTE, directeur départemental de l'équipement de la Gironde, pour la redevance d'archéologie préventive .....	11
<b>DÉCISION DU 16.03.2009</b>	<b>12</b>
Subdélégation de signature de M. Michel DUVETTE, directeur départemental de l'équipement de la Gironde, pour la délivrance des titres de recette individuels ou collectifs en matière de taxe locale d'équipement et de taxes assimilées ....	12
<b>DÉCISION DU 16.03.2009</b>	<b>13</b>
Subdélégation de signature de M. Michel DUVETTE, Directeur Départemental de l'Equipement de la Gironde pour les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué et en matière de Marchés à Procédure Adaptée (MAPA).....	13

### **CONCOURS**

<b>DÉCISION DU 23.03.2009</b>	<b>19</b>
Concours sur titres de manipulateurs d'électroradiologie médicale pour le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux.....	19



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT DE LA GIRONDE

**Arrêté du 16.03.2009**

***SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DE M. MICHEL DUVETTE, DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE  
L'ÉQUIPEMENT DE LA GIRONDE***

VU le décret du 30 juin 2005, nommant M. Francis IDRAC, préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense sud-ouest, préfet de la Gironde;

VU l'arrêté ministériel du 26 avril 2007, nommant M. Michel DUVETTE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur départemental de l'équipement de la Gironde,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment les articles 43 et 44 modifiés par le décret n°2008-158 du 22 février 2008,

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008, relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté de délégation de signature de M. Michel DUVETTE, directeur départemental de l'équipement, en date du 7 janvier 2009,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence de M. Michel DUVETTE, directeur départemental de l'équipement, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par M. Jérôme GOZE, architecte et urbaniste de l'Etat en chef, adjoint au directeur départemental de l'équipement de la Gironde.

**ARTICLE 2 -** Dans le cadre de leurs attributions respectives, délégation est également donnée à :

- Mme BILLET-YDIER Fabienne, administratrice civile hors classe, secrétaire générale,
- Mme CASSAGNE Danielle, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargée du service transports sécurité et risques,
- M. COMMENGE Christophe, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, secrétaire général adjoint,
- M. GRALL Philippe, ingénieur des ponts et chaussées, chargé du service de l'habitat, de la ville et des quartiers,
- M. GILLON Joël, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé du service urbanisme aménagement et développement local,
- M. LEGRAIN Vincent, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du service urbanisme aménagement et développement local,
- M. GUEGAN Gérard, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé de la Division Gironde Intérieure,
- Mme CONTAMINE Carole, ingénieur des ponts et chaussées, chargée de la Division de l'Aire Bordelaise,
- M. OYARZABAL Jean, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé du service maritime et de l'eau,
- M. PAINCHAULT Frédéric, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé de la Division Littorale,
- M. BERASTEGUI-VIDALLE Christian, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé de la division des bases aériennes,
- M. SAINT-JEAN Serge, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef de la division des bases aériennes,

**ARTICLE 3** - Délégation de signature, dans le cadre de leurs attributions respectives, est également donnée à :

- M. GARDERE Michel, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de l'unité maîtrise ouvrage immobilière 1,
- M. GUILLAUME Christian, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de l'unité maîtrise ouvrage immobilière 2 et chargé de l'intérim du service de maîtrise d'ouvrage immobilière,
- M. ROBERT Luc, technicien supérieur principal de l'équipement, chargé de l'unité techniques et règles de construction,
- Mme LEMIERE Annie, technicien supérieur en chef de l'équipement, subdivision territoriale du Libournais,
- Mme MILAN Marina, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'équipement, subdivision territoriale du Médoc, chargée de l'intérim de la subdivision territoriale du Médoc,
- M. JEANNEAU Franckie, technicien supérieur en chef de l'équipement, chargé de la subdivision territoriale de l'Aire Bordelaise,
- M. ARANDA Alain, secrétaire administratif de l'équipement, subdivision territoriale de l'Aire Bordelaise,
- M. DOSPITAL Hervé, technicien supérieur en chef de l'équipement, subdivision territoriale de l'Aire Bordelaise,
- M. MUSSEAU Alain, technicien supérieur de l'équipement, subdivision territoriale du Sud Gironde, chargé de l'intérim de la subdivision territoriale du Sud Gironde,
- M. LEMIERE Philippe, technicien supérieur en chef de l'équipement, chargé de la subdivision territoriale de Haute Gironde et chargé de l'intérim de la subdivision territoriale du Libournais,
- M. GUICHENEY Pascal, technicien supérieur en chef de l'équipement, subdivision territoriale de Haute Gironde,
- M. MORIN Pierre, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision territoriale et maritime du Bassin d'Arcachon,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants intéressant leur subdivision respective et celles dont ils assurent l'intérim :

- A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents de catégorie B et C;
- A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.
- G3 à G34
- G1 bis à G19 bis
- K1.

En cas d'absence du chef de subdivision, délégation est également donnée uniquement en matière d'application des droits des sols (G3 à G34, G1 bis à G19bis – K1) aux agents de subdivisions désignés ci-après :

- Mme BOUSQUET Valérie, secrétaire administrative de l'équipement, subdivision territoriale de Haute Gironde,
- M. PECHEREAU Philippe, technicien supérieur de l'équipement, subdivision territoriale du Libournais ,
- Mme DOSPITAL Bénédicte, secrétaire administrative de l'équipement, subdivision territoriale de l'Aire Bordelaise,
- Mme ROQUIGNY, secrétaire administrative de l'équipement, subdivision territoriale de l'Aire Bordelaise,
- M. DULOU Alain, secrétaire administratif de l'équipement, subdivision territoriale du Sud Gironde,
- Mme JOSSE Claudine, secrétaire administrative de classe supérieure de l'équipement, subdivision territoriale et maritime du Bassin d'Arcachon,
- Mme MILAN Marina, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'équipement, subdivision territoriale du Médoc,
- M. GRAVE Éric, secrétaire administratif de l'équipement, subdivision territoriale du Médoc,

**ARTICLE 4** - Délégation de signature est également donnée dans le cadre de leurs attributions respectives à :

- M. MAJOR Stéphane, technicien supérieur en chef de l'équipement, chargé de la subdivision du VERDON,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

- A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.
- A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.
- C7 et C8 pour ce qui concerne la gestion du balisage.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de subdivision, ces délégations sont exercées par :

- Mme FERRARI-PAILLET Stéphanie, secrétaire administrative de l'équipement, Adjointe, ou M. ANNE Gilles, technicien supérieur en chef, Adjoint, sauf C7 et C8 pour ce qui concerne la gestion du balisage.
- M. CAZALETS Henri, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la cellule hydraulique,
  - pour les matières reprises sous les numéros de code suivants intéressant leur subdivision respective et celles dont ils assurent l'intérim :
  - A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents de catégorie B et C.
  - A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.
  - C9 à C13 pour ce qui concerne la police de l'eau et de la navigation.
- M. DEBINSKI Olivier, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la cellule milieu aquatique,
  - pour les matières reprises sous les numéros de code suivants intéressant leur subdivision respective et celles dont ils assurent l'intérim :
  - A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents de catégorie B et C.
  - A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.
  - C9 à C13 pour ce qui concerne la police de l'eau et de la navigation.
- M. VEDRINE Pierre, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de mission littorale,
  - pour les matières reprises sous les numéros de code suivants : C1 à C13.
- M. MORIN Pierre, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision territoriale et maritime du Bassin d'Arcachon,
  - pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :
  - C1 à C6, C13 pour ce qui concerne la gestion du domaine public maritime et fluvial.

**ARTICLE 5** - Délégation de signature est également donnée dans le cadre de leurs attributions respectives à :

- M. CRIQUI Gérard, directeur régional de l'équipement adjoint,
- M. MORTEMOSQUE Pierre, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé de la division des transports routiers, circulation et sécurité à la direction régionale de l'équipement,
- et M. ELION Jean-François, attaché d'administration de l'équipement à la direction régionale de l'équipement, en l'absence de M. MORTEMOSQUE Pierre,
  - pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :
  - A1 à A16-A18 à A28 pour le personnel DDE positionné à la DRE.
- Mme PANCHAUD Marie-Christine, attachée d'administration de l'équipement, chargée de l'unité gestion du personnel,
- Mme MARMOTTAN Claudine, attachée principale d'administration de l'équipement, chargée du pôle gestion budgétaire des emplois et de la paie,
  - pour les matières reprises sous les numéros de code suivants:
  - A1 à A33.
- M. DEMAISON Jean-François, agent contractuel de catégorie A, chargé du bureau des affaires juridiques et du contentieux,
  - pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :
  - A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.
  - A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.
  - A36 - A37.
  - B2.
  - G43 bis – G45
  - G22 bis.
- M. BALZAMO Bernard, attaché d'administration de l'équipement, responsable du contentieux et adjoint au chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux,

- pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :
- A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.
  - A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.
  - A36 - A37.
  - B2.
  - G43 bis – G45
  - G22 bis.
- M. GIULIANI Pierre, délégué au service du permis de conduire,
- pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :
- A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.
  - A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.
  - B1.
  - B2.
  - D2.
  - D5.
- Mme GUIMERA Sylvie, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargée de l'unité sécurité transports au service transports sécurité et risques,
- pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :
- A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.
  - A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.
  - B1.
  - B2.
  - D2.
  - D5.
- Mme GUESDON Emmanuelle, technicien supérieur principal de l'équipement, adjointe à l'unité sécurité transports au service transports sécurité et risques,
- pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :
- B1.
  - D2.
- Mme ROBERT Marie-Caroline, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'équipement, chargée de l'unité support au service transports sécurité et risques,
- pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :
- A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.
  - A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.
  - B1.
  - B2.
  - D2.
  - D5.
- Mme ROSE Françoise, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargée de l'unité risques au service transports sécurité et risques,
- pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :
- A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.
  - A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.
  - B1.
  - B2.
  - D2.
  - D5.
- M. MASREVERY Nicolas, attaché d'administration de l'équipement, chargé de l'unité risques 2 au service transports sécurité et risques,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

B1.

B2.

D2.

D5.

- M. BURLON Bruno, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de parc,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B, C et les OPA.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

A35.

- Mme FRANCA Claude, secrétaire administrative de l'équipement, bureau administratif du PARC,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B, C et les OPA.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

A35.

En cas d'absence du chef de subdivision, ces délégations seront exercées par les adjoints :

- M. Olivier HERSENT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé de l'unité aménagement 1 de la Division de l'Aire Bordelaise,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- M. BACHE Philippe, contractuel A, chargé de l'unité urbanisme aménagement 2 de la Division de l'Aire Bordelaise,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- Mme BUFFARAL Fabienne, secrétaire administrative de l'équipement, chargée du secrétariat technique de la Division de l'Aire Bordelaise,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- Mme AIROLDI Florence, secrétaire administrative de l'équipement, chargée du secrétariat technique de la Division Gironde Intérieure. En son absence la délégation sera exercée exclusivement par le fonctionnaire chargé de l'intérim,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- Mme MAUBERT-SBILE Karine, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargée de l'unité Aménagement Nord de la Division Gironde Intérieure,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- Mme DE STOPPELLEIRE Sophie, attachée d'administration de l'équipement, chargée de l'unité Aménagement Sud de la Division Gironde Intérieure,

- pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :
- A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.
  - A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.
- Mme CERVERA-NERIN, technicien supérieur principal de l'équipement, adjointe à l'unité aménagement Nord de la Division Gironde Intérieure,
- pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :
- A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.
  - A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.
- M. Thierry RENAUD, technicien supérieur de l'équipement, chargé du bureau d'études à la subdivision territoriale du Libournais,
- pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :
- A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.
  - A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.
- M. Damien CONDEMINÉ, contrôleur principal des travaux publics de l'Etat, subdivision territoriale du Médoc,
- pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :
- A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.
  - A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.
- M. MOLENAT Jean-Pierre, agent contractuel, chargé du bureau tourisme de la Division Littorale,
- pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :
- G35 à G42 partielle
  - G1 bis à G19 bis : ces délégations étant limitées aux autorisations concernant les terrains de camping et de caravanage et les P.R.L.
- Mme TINCHON Annie, secrétaire administrative de classe exceptionnelle des services extérieurs, adjointe au bureau tourisme de la Division Littorale,
- pour les matières reprises sous les numéros de code suivants:
- G35 à G42 partielle
  - G1 bis à G19 bis : ces délégations étant limitées aux autorisations concernant les terrains de camping et de caravanage et les P.R.L.
- Mme PARAT Dominique, secrétaire administrative de classe supérieure de l'équipement, chargée du bureau administratif et comptable au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,
- pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :
- A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.
  - A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.
- Mme BRELOT Danièle, agent contractuel, chargée du bureau financement du logement social au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,
- pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :
- F3 à F16 – F21 – F24 à F26.
- Mme FARGES Françoise, technicien supérieur de l'équipement, dans l'unité politique sociale de l'habitat au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,
- pour les matières reprises sous le numéro de code suivant :
- F22 et bis.
- Mme STORA Virginie, attachée d'administration de l'équipement, chargée de l'unité politique sociale de l'habitat au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,
- pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :
- F1 – F2 – F17 à F22 bis.



- Mme PASCAL Nancy, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargée de l'unité droit au logement opposable et contingent prioritaire au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

F1 – F2 – F17 à F22 bis.  
F27 à F29.

- Mme Véronique TANAYS, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargée de l'unité amélioration de l'habitat ancien, au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

F20.

- M. COUPE Fabien, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de l'unité études politique de l'habitat au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.  
A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- Mme DARDENNE Valérie, attachée d'administration de l'équipement, chargée de l'unité commande publique,
- Mme DUPUCH Claudine, technicien supérieur en chef de l'équipement, chargée de l'unité conditions et outils de travail,
- M. DUPUCH Francis, technicien supérieur en chef de l'équipement, chargé de l'unité contrôle de gestion,
- M. LASNIER Odile, agent contractuel RIN de première catégorie, chargée de l'unité financière et comptable,
- Mme KAMPMEYER Flora, secrétaire administrative de l'équipement, chargée de l'unité assistance du secrétariat général,
- M. PEYRELONGUE Olivier, attaché d'administration de l'équipement, chargé de l'unité informatique,
- Mme PORTMANN Elisabeth, médecin de prévention,
- Mme PUGNERE Christine, chargée d'études documentaires, chargée de l'unité documentation archives,
- Mme DRIGNY Marie-Christine, conseillère sociale territoriale responsable de la région Aquitaine,
- Mme BRELOT Danièle, agent contractuel, chargée du bureau financement du logement social au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,
- Mme STORA Virginie, attachée d'administration de l'équipement, chargée de l'unité politique sociale de l'habitat au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,
- Mme Véronique TANAYS, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargée de l'unité amélioration de l'habitat ancien, au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,
- Mme PASCAL Nancy, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargée de l'unité droit au logement opposable et contingent prioritaire au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.  
A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- M. POYARD Jérôme, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision de Cazaux à la division des bases aériennes,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT,  
A10 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT,  
A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de subdivision, ces délégations sont exercées M. MARTINEZ Génaro, contrôleur divisionnaire des travaux publics de l'Etat.

- M. SARRATO Emmanuel, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision de Mérignac 1 à la division des bases aériennes,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT,  
A10 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT,  
A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de subdivision, ces délégations sont exercées Mlle FRUQUIERE Dominique, technicienne supérieure principale de l'équipement.

- M. SENCEY Didier, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision de Mérignac 2 à la division des bases aériennes,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT,  
A10 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT,  
A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de subdivision, ces délégations sont exercées par M. CAMPERGUE Jean-François, agent contractuel, ou M. BUISAN Olivier, technicien supérieur de l'équipement, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. SENCEY et CAMPERGUE.

- M. NEBOUT Olivier, technicien supérieur principal de l'équipement, chargé du bureau maîtrise d'ouvrage à la division des bases aériennes,
- Mme CONREUR Monique, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'équipement, chargé du bureau gestion administrative à la division des bases aériennes,
- Mme TEXIER Marie-Christine, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'équipement, chargé du bureau domaine aéronautique à la division des bases aériennes,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT,  
A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

**ARTICLE 6 -** La signature des bénéficiaires de la présente délégation, lorsqu'elle est apposée sur les documents écrits doit être précédée de la mention "Pour le Préfet, le Directeur Départemental de l'Équipement, délégué".

**ARTICLE 7 -** L'arrêté, pris au nom du Préfet, portant subdélégation de signature de M. Michel DUVETTE, directeur départemental de l'équipement, en date du 01 mars 2009, est abrogé.

Le Directeur Départemental de  
l'Équipement de la Gironde  
*Michel DUVETTE*



---

*SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DE M. MICHEL DUVETTE, DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE  
L'ÉQUIPEMENT DE LA GIRONDE, POUR LA REDEVANCE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE*

---

VU le décret du 30 juin 2005, nommant M. Francis IDRAC, préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense sud-ouest, préfet de la Gironde;

VU l'arrêté ministériel du 26 avril 2007, nommant M. Michel DUVETTE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur départemental de l'équipement de la Gironde,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment les articles 43 et 44 modifiés par le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté de délégation de signature de M. Michel DUVETTE, directeur départemental de l'équipement, pour la redevance d'archéologie préventive, en date du 21 août 2008,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence de M. Michel DUVETTE, directeur départemental de l'équipement, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par M. Jérôme GOZE, architecte et urbaniste de l'Etat en chef, adjoint au directeur départemental de l'équipement de la Gironde.

**ARTICLE 2 -** Dans le cadre de leurs attributions respectives, la même délégation est également donnée à :

Mme CONTAMINE Carole, ingénieure des ponts et chaussées, chargée de la division de l'aire bordelaise;

M. Gérard GUEGAN, ingénieur divisionnaire des TPE, chargé de la division gironde intérieure;

M. Frédéric PAINCHAULT, ingénieur divisionnaire des TPE, chargé de la division littorale ;

**ARTICLE 3 -** Délégation est également donnée à :

Mme MILAN Marina, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'équipement, subdivision territoriale du médoc, chargée de l'intérim de la subdivision territoriale du médoc ;

M. JEANNEAU Franckie, technicien supérieur en chef de l'équipement, chargé de la subdivision territoriale de l'aire bordelaise ;

M. LEMIERE Philippe, technicien supérieur en chef de l'équipement, chargé de la subdivision territoriale de la haute gironde et chargé de l'intérim de la subdivision territoriale du Libournais ;

M. MORIN Pierre-Paul, ingénieur des TPE, chargé de la subdivision territoriale et maritime du bassin d'Arcachon ;

**ARTICLE 4 -** En cas d'absence du chef de subdivision, délégation est également donnée aux adjoints de subdivision désignés ci-après:

Mme BOUSQUET Valérie, secrétaire administrative de l'équipement, subdivision territoriale de haute gironde ;

M. ARANDA Alain, secrétaire administratif de l'équipement, subdivision territoriale de l'aire bordelaise ;

Mme. DOSPITAL Bénédicte, secrétaire administrative de l'équipement, subdivision territoriale de l'aire bordelaise ;

M. DOSPITAL Hervé, technicien supérieur en chef de l'équipement, subdivision territoriale de l'aire bordelaise ;

M. DULOUE Alain, secrétaire administratif de l'équipement, subdivision territoriale du sud gironde ;

M. GUICHENEY Pascal, technicien supérieur principal de l'équipement, subdivision territoriale de la haute gironde

Mme JOSSE Claudine, secrétaire administrative de classe supérieure de l'équipement, subdivision territoriale et maritime du bassin d'Arcachon ;

Mme LEMIERE Annie, technicien supérieur en chef de l'équipement, subdivision territoriale du libournais ;

M. MUSSEAU Alain, technicien supérieur de l'équipement, subdivision territoriale du Sud Gironde, chargé de l'intérim de la subdivision territoriale du Sud Gironde,

M. GRAVE Éric, secrétaire administratif de l'équipement, subdivision territoriale du médoc.

**ARTICLE 4** - M. le secrétaire général et M. le directeur départemental de l'équipement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

**ARTICLE 5** - L'arrêté, pris au nom du Préfet, portant subdélégation de signature de M. Michel DUVETTE, directeur départemental de l'équipement, en date du 01 janvier 2009, est abrogé.

Le Directeur Départemental de  
l'Equipement de la Gironde  
*Michel DUVETTE*



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT DE LA GIRONDE

Secrétariat Général /  
Assistance du Secrétariat Général

**Décision du 16.03.2009**

---

*SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DE M. MICHEL DUVETTE, DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE  
L'ÉQUIPEMENT DE LA GIRONDE, POUR LA DÉLIVRANCE DES TITRES DE RECETTE INDIVIDUELS OU  
COLLECTIFS EN MATIÈRE DE TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT ET DE TAXES ASSIMILÉES*

---

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT DE  
LA GIRONDE,

**VU** l'article 14-I de la loi n° 94-112 du 9 février 1994 donnant compétence exclusive au Directeur Départemental de l'Equipement pour signer les titres de recette ;

**VU** l'article 50 de la loi de finances rectificative pour 1998, n° 98-1267 du 30 décembre 1998, qui dispose que l'autorité compétente pour signer les titres de recette, peut déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

**D E C I D E**

**ARTICLE PREMIER** - délégation est donnée à :

- M. Jérôme GOZE, Architecte et Urbaniste de l'Etat en Chef, Adjoint au Directeur Départemental de l'Equipement aux fins de signer toutes pièces relatives à la détermination de l'assiette et à la liquidation des taxes d'urbanisme visées à l'article 50 de la loi des finances susvisée

**ARTICLE 2** - dans le cadre de leurs attributions respectives, la même délégation est également donnée à :

- M. Gérard GUEGAN, Ingénieur Divisionnaire des TPE, chargé de la Division Gironde Intérieure,
- M. Carole CONTAMINE, Ingénieure des Ponts et Chaussées, chargée de la Division de l'Aire Bordelaise,
- M. Frédéric PAINCHAULT, Ingénieur Divisionnaire des TPE, chargé de la Division Littorale.

**ARTICLE 3**- dans le cadre de leurs attributions respectives, délégation est également donnée à :

- Mme MILAN Marina, Secrétaire Administrative de classe exceptionnelle de l'Equipement, Subdivision Territoriale du Médoc, chargée de l'intérim de la Subdivision Territoriale du Médoc,
- M. JEANNEAU Frankie, Technicien Supérieur en Chef de l'Equipement, chargé de la Subdivision Territoriale de l'Aire Bordelaise,
- M. LEMIERE Philippe, Technicien Supérieur en Chef de l'Equipement, chargé de la Subdivision territoriale de Haute Gironde et chargé de l'intérim de la Subdivision Territoriale du Libournais,
- M. MORIN Pierre-Paul, Ingénieur des T.P.E., chargé de la Subdivision Territoriale et Maritime du Bassin d'Arcachon.

**ARTICLE 4** - En cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Subdivision, délégation est également donnée aux agents de Subdivision désignés ci-après:

- Mme BOUSQUET Valérie, Secrétaire Administrative de l'Equipement, Subdivision Territoriale de Haute Gironde,
- Mme ARNOULD Corinne, Technicien Supérieur de l'Equipement, Subdivision Territoriale du Médoc,

- M. ARANDA Alain, Secrétaire Administratif de l'Equipement, Subdivision Territoriale de l'Aire Bordelaise,
- Mme DOSPITAL Bénédicte, Secrétaire Administrative de l'Equipement, Subdivision Territoriale de l'Aire Bordelaise,
- M. DOSPITAL Hervé, Technicien Supérieur Principal de l'Equipement, Subdivision Territoriale de l'Aire Bordelaise,
- M. DULOU Alain, Secrétaire Administratif de l'Equipement, Subdivision Territoriale du Sud Gironde,
- M. GUICHENEY Pascal, Technicien Supérieur Principal de l'Equipement, Subdivision territoriale de Haute Gironde,
- Mme JOSSE Claudine, Secrétaire Administrative de classe supérieure de l'Equipement, Subdivision Territoriale et Maritime du Bassin d'Arcachon,
- Mme LEMIERE Annie, Technicien Supérieur en Chef de l'Equipement, Subdivision du Libournais,
- M. GRAVE Éric, Secrétaire Administratif de l'Equipement, Subdivision territoriale du Médoc,
- M. MUSSEAU Alain, Technicien Supérieur de l'Equipement, Subdivision Territoriale du Sud Gironde, chargé de l'intérim de la Subdivision Territoriale du Sud Gironde.

**ARTICLE 5** - La décision du 03 novembre 2008 est abrogée.

**ARTICLE 6** - Monsieur le Trésorier Payeur Général et Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 16 mars 2009

Le Directeur Départemental de l'Equipement  
de la Gironde,  
**Michel DUVETTE**



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT DE LA GIRONDE  
Secrétariat Général

**Décision du 16.03.2009**

---

***SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DE M. MICHEL DUVETTE, DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT DE LA GIRONDE POUR LES FONCTIONS D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DÉLÉGUÉ ET EN MATIÈRE DE MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)***

---

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT DE  
LA GIRONDE,

**VU** le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les Régions et les Départements,

**VU** le code des marchés publics et notamment ses articles 20 et 28 issus du décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié,

**VU** l'arrêté de M. le Préfet en date du 01 mai 2007, donnant délégation de signature à M. Michel DUVETTE, Directeur Départemental de l'Equipement de la GIRONDE, à l'effet d'assurer les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué et l'autorisant à subdéléguer sa signature à ses subordonnés,

**VU** l'arrêté de M. le Préfet en date du 01 mai 2007, donnant délégation de signature à M. Michel DUVETTE, Directeur Départemental de l'Equipement de la GIRONDE, à l'effet de signer les marchés et tous les actes dévolus à l'autorité compétente représentant le pouvoir adjudicateur pour toutes les affaires dont le directeur départemental de l'Equipement est ordonnateur secondaire délégué,

**VU** la délégation du 03 décembre 2007 donnée à Mme BILLET-YDIER, Secrétaire Générale de la Direction Départementale de l'Equipement de la Gironde, pour la tenue de la comptabilité générale du compte de commerce.

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

M.GOZE Jérôme, Architecte et Urbaniste de l'Etat en Chef, Adjoint au Directeur Départemental de l'Equipement.

### **ARTICLE 2**

Subdélégation de signature est donnée à :

Mme BILLET-YDIER Fabienne, Administratrice Civile hors classe, Secrétaire Générale,  
M.COMMENGÉ Christophe, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Secrétaire Général Adjoint.

À l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à l'exception :

- des engagements juridiques relatifs aux subventions et décisions de toute nature, à passer en dehors du cadre du code des marchés publics
- des engagements juridiques pour la signature des marchés publics passés suivant une procédure adaptée lorsque leur montant est supérieur à 10 000 euros pour les prestations intellectuelles et 20 000 euros pour les autres natures de prestations (bons ou lettre de commande, MAPA).

### **ARTICLE 3**

Subdélégation de signature est donnée aux Chefs de services désignés ci-dessous :

Mme CONTAMINE Carole, Ingénieure des Ponts et Chaussées, Chef de la Division de l'Aire Bordelaise,

M. PAINCHAULT Frédéric, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Chef de la Division Littorale,

Mme CASSAGNE Danielle, Ingénieure Divisionnaire des TPE, Chef du Service Transports Sécurité et Risques,

M. OYARZABAL Jean, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Chef du Service Maritime et Eau,

M. GUILLAUME Christian, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Chef par intérim du Service de Maîtrise d'Ouvrage Immobilière,

M. GUEGAN Gérard, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Chef de la Division Gironde Intérieure,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences ou des intérimis qu'ils exercent :

- les engagements juridiques pour la signature des marchés publics passés suivant une procédure adaptée lorsque leur montant est inférieur à 10 000 euros pour les prestations intellectuelles et 20 000 euros pour les autres natures de prestations (bons ou lettre de commande, MAPA)
- les propositions d'engagement et les pièces justificatives les accompagnant
- les pièces de constatation des dépenses et des recettes.

### **ARTICLE 4**

Subdélégation de signature est donnée à :

M. GRALL Philippe, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Chef du Service de l'Habitat, de la Ville et des Quartiers,  
Adjoint à compter du 1er mai 2009 : M. SAMUEL Philippe, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Adjoint au Chef du Service de l'Habitat, de la Ville et des Quartiers.

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences ou des intérimis qu'ils exercent :

- les décisions d'attributions de subventions et les engagements juridiques :  
pour l'amélioration de l'habitat ainsi que pour la construction, l'acquisition et l'amélioration de logements locatifs par les collectivités locales, les établissements publics, les sociétés d'économie mixte pour des opérations dont le principe a été retenu dans le cadre de la programmation annuelle;  
pour l'amélioration de logements locatifs ainsi que pour la construction, l'acquisition-amélioration de logements locatifs appartenant aux organismes d'HLM pour des opérations dont le principe a été retenu dans le cadre de la programmation annuelle.

- les engagements juridiques pour la signature des marchés publics passés suivant une procédure adaptée lorsque leur montant est inférieur à 10 000 euros pour les prestations intellectuelles et 20 000 euros pour les autres natures de prestations (bons ou lettre de commande, MAPA)
- les propositions d'engagement et les pièces justificatives les accompagnant
- les pièces de constatation des dépenses et des recettes.

## **ARTICLE 5**

Subdélégation de signature est donnée à M. GILLON Joël, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Chef du Service Urbanisme Aménagement et Développement Local à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences

- les engagements juridiques pour la signature des marchés publics passés suivant une procédure adaptée lorsque leur montant est inférieur à 10 000 euros pour les prestations intellectuelles et 20 000 euros pour les autres natures de prestations (bons ou lettre de commande, MAPA)
- les engagements juridiques relatifs aux subventions et décisions de toute nature, à passer en dehors du cadre du code des marchés public
- les propositions d'engagement et les pièces justificatives les accompagnant
- les pièces de constatation des dépenses et des recettes, les titres de perception relatifs à l'activité d'ingénierie publique, titres émis par l'application GIPSE.

En cas d'absence ou d'empêchement, cette même subdélégation est accordée à M. LEGRAIN Vincent, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Adjoint au Chef du Service Urbanisme Aménagement et Développement Local.

## **ARTICLE 6**

Délégation de signature est accordée en ce qui concerne le compte de commerce en sa qualité de mandataire à Mme BILLET-YDIER Fabienne, Administratrice Civile hors classe, Secrétaire Générale, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les engagements juridiques pour la signature des marchés publics passés suivant une procédure adaptée lorsque leur montant est inférieur à 10 000 euros pour les prestations intellectuelles et 20 000 euros pour les autres natures de prestations (bons ou lettre de commande, MAPA)
- les pièces comptables et documents relatifs à l'émission des titres de perceptions
- Les pièces de constatation, de liquidation de dépenses et de recettes.

Cette même délégation est accordée à M. BURLON Bruno, Ingénieur des TPE, Chef du Parc. Cette délégation est limitée à 4 000 euros pour ce qui concerne la signature des marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement, cette même délégation est accordée à Mme FRANCA Claude, Secrétaire Administrative, Adjointe au Chef du Parc.

## **ARTICLE 7**

Subdélégation de signature est accordée à Mme Odile LASNIER, Agent contractuel RIN de première catégorie, Chef de l'Unité Financière Cité, Chef Comptable, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, l'ensemble des documents comptables nécessaires à la tenue de la comptabilité du service notamment :

- la comptabilisation des dossiers d'affectation des opérations comptables et la comptabilisation des engagements juridiques transmis par les services, en vue, si nécessaire, de leur présentation au Contrôle Financier Déconcentré
- toutes pièces comptables ou document relatif à l'ordonnancement des recettes et des dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement, cette même subdélégation est accordée à Mme Diane MARCOVICH, Secrétaire Administrative, Adjointe à la Chef Comptable.



## ARTICLE 8

Subdélégation de signature est donnée aux Chefs d'Unité et agents désignés ci-dessous :

Chefs d'Unité	Agents désignés
Mme AIROLDI Florence, Secrétaire Administrative, chargée du secrétariat technique de la Division Gironde Intérieure	
M. MUSSEAU Alain, Technicien Supérieur de l'Equipeement, Chef de la Subdivision Territoriale du Sud Gironde par intérim	
M. LEMIERE Philippe, Technicien Supérieur en Chef de l'Equipeement, Chef de la Subdivision Territoriale de Haute Gironde et Chef de la Subdivision Territoriale du Libournais par intérim	
M. MAJOR Stéphane, Technicien Supérieur en Chef de l'Equipeement, Chef de la Subdivision du Verdon	Mme FERRARI-PAILLET Stéphanie, Secrétaire Administrative, Adjointe au Chef de la Subdivision du Verdon, M. ANNE Gilles, Technicien Supérieur en Chef de l'Equipeement, Subdivision du Verdon
M. BURLON Bruno, Ingénieur des TPE, Chef du Parc	Mme FRANCA Claude, Secrétaire Administrative, Adjointe au Chef du Parc M.COUTANT Olivier, Chef de Chantier, Parc M. LUSSEAU Nicolas, Responsable Travaux, Parc M.LABALETTE Frédéric, Responsable Travaux, Parc M PETIT Georges, Chef Atelier A, Parc M.GENSOUS Jean-Claude, Chef Magasiner B, Parc M.MARTY Christophe, Responsable Magasin, Parc M.SCHIANO Yves, Contremaître A, Parc
Mme PARAT Dominique, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure, Responsable du Bureau Administratif du Service de l'Habitat, de la Ville et des Quartiers	
Mme PUGNERE Christine, chargée d'étude documentaire, Chef de l'Unité documentation au Secrétariat Général	
Mme ROBERT Marie-Caroline, Secrétaire Administrative de Classe Exceptionnelle, Chef de l'Unité Support du Service Transports Sécurité et Risques	
Mme GUIMERA Sylvie, Ingénieure des TPE, Chef de l'Unité Sécurité Transports au Service Transports Sécurité et Risques	
M.GIULIANI Pierre, Délégué au Service du Permis de Conduire au Service Transports Sécurité et Risques	
M.RICARD Georges, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Secrétaire Général à la MIGT 06	
Mme MILAN Marina, Secrétaire Administrative	



de Classe Exceptionnelle, Chargée de l'intérim de la Subdivision Territoriale du Médoc	
M.MORIN Pierre, Ingénieur des TPE, Chef de la Subdivision Territoriale et Maritime du Bassin d'Arcachon	
M.TUFFIERE Jean, Ingénieur Divisionnaire des TPE, délégué régional de l'ANAH	

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques dans les limites des budgets qui leur sont notifiés, en vue notamment d'engager les dépenses des marchés publics suivant la procédure des marchés publics passés suivant une procédure adaptée, dont le montant est inférieur à 4 000 euros.
- Les pièces de constatation de dépenses et de recettes.

#### **ARTICLE 9**

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous, à l'effet de signer les bons de transports :

- Mme DUPUCH Claudine, Technicienne Supérieure en Chef de l'Equipement, Chef de l'Unité Conditions et Outils de Travail au Secrétariat Général,
- Mme ROUGIER Muriel, Secrétaire Administrative, Adjointe au Chef de l'Unité Conditions et Outils de Travail au Secrétariat Général.

#### **ARTICLE 10**

Subdélégation de signature est donnée Mme LECUONA-ZUMELAGA Monique, Secrétaire Administrative, Chef de l'Unité Comptable Cité, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les engagements juridiques de toute nature, en vue notamment d'engager les dépenses des marchés publics suivant la procédure des marchés publics passés suivant une procédure adaptée, dont le montant est inférieur à 4 000 euros
- la liquidation des dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement, cette même subdélégation est accordée à Mme DUPUCH Claudine, Technicienne Supérieure en Chef de l'Equipement, Chef de l'Unité Conditions et Outils de Travail au Secrétariat Général à l'exception de la liquidation des dépenses.

#### **ARTICLE 11**

Subdélégation de signature est donnée Mme BERGALONNE Sylvie, Adjoint Administratif, à l'Unité Comptable Cité, à l'effet de signer :

- la liquidation des dépenses sauf celles pour le compte des unités suivantes : COT, Contentieux, Informatique, Formation, CGMC, Direction, Cabinet, Communication, Documentation, STSR (prog 0207 et 0226), MIGT, MILOS, DRANAH.

#### **ARTICLE 12**

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous, à l'effet de signer les documents de liaison avec la Trésorerie générale relatifs aux salaires :

- Mme MARMOTTAN Claudine, Attachée Principale d'Administration de l'Equipement, Responsable du Pôle Gestion Budgétaire des Emplois et de la Paie,
- Mme BILLET-YDIER Fabienne, Administratrice Civile hors classe, Secrétaire Générale,
- Mme COMMENGE Christophe, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Secrétaire Général Adjoint.

#### **ARTICLE 13**

La signature des délégataires et des agents habilités dans les conditions prévues aux articles ci-dessus est accréditée auprès du comptable public.

#### **ARTICLE 14**

Mme la Secrétaire Générale est chargée de la mise à jour de l'arrêté interne et de la publication au recueil des actes administratifs.

#### **ARTICLE 15**

La présente décision sera notifiée à M. le Trésorier Payeur Général de la GIRONDE, comptable assignataire, ainsi qu'à M. le Préfet de la GIRONDE.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

#### **ARTICLE 16**

La décision donnant subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué et en matière de MAPA en date du 9 février 2009 est abrogée.

Fait à Bordeaux, le 16 mars 2009

Le Directeur Départemental  
de l'Équipement,  
***Michel DUVETTE***



## C O N C O U R S

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE  
de BORDEAUX

Service du recrutement et des concours

**Décision du 23.03.2009**

---

**CONCOURS SUR TITRES DE MANIPULATEURS D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE POUR LE CENTRE  
HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX**

---

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE HOSPITALIER  
UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 89-613 du 1er septembre 1989 modifié, portant statut particulier des personnels médico-techniques de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du 20 décembre 1989 fixant la composition du jury et les modalités du concours sur titres permettant l'accès au corps de manipulateur d'électroradiologie médicale,

### D É C I D E

**ARTICLE I** Un concours sur titres est ouvert au centre hospitalier universitaire de BORDEAUX, **à partir du 21 mai 2009**, en vue de pourvoir 17 postes de manipulateurs d'électroradiologie médicale.

**ARTICLE II** Peuvent présenter leur candidature, les personnes :

- remplissant les conditions d'accès à la fonction publique hospitalière :
  - jouir de ses droits civiques,
  - posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
  - ne pas avoir de mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire incompatibles avec l'exercice de ces fonctions,
  - n'être atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de manipulateur d'électroradiologie médicale,
  - pour les candidats de sexe masculin, se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'Armée.
  
- titulaires soit du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie, du B.T.S. d'électroradiologie médicale ou du B.T.S. en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ou d'une autorisation d'exercice délivrée en application de l'article L.4351-4 du code de la santé publique.

**ARTICLE III** Les agents remplissant les conditions ci-dessus énoncées et intéressés par ce concours devront retirer et adresser leur dossier de candidature à la :

**Direction générale du centre hospitalier universitaire de Bordeaux**

**Direction des ressources humaines**

**Service du recrutement et des concours**

**12, rue Dubernat**

**33404 TALENCE cedex**

**avant le lundi 20 avril 2009, minuit, le cachet de la poste faisant foi.**

**ARTICLE IV** Ce concours est publié et affiché dans tous les établissements du centre hospitalier universitaire de BORDEAUX, dans les préfetures et sous préfetures de la région aquitaine, et inséré au recueil des actes administratifs des préfetures des départements de la région aquitaine.

**ARTICLE V**

Le jury de ce concours sera composé comme suit :

- Le Directeur général du centre hospitalier universitaire de Bordeaux ou son représentant, président ;
- Un praticien hospitalier radiologue désigné par tirage au sort parmi les praticiens hospitaliers radiologues en fonctions au centre hospitalier universitaire de Bordeaux, membre ;
- Un manipulateur d'électroradiologie médicale cadre supérieur de santé désigné par tirage au sort parmi les manipulateurs d'électroradiologie médicale cadre supérieur de santé en fonctions au centre hospitalier universitaire de Bordeaux, membre.

**ARTICLE VI**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Talence, le 20 mars 2009

Le Directeur général,  
*Alain HERIAUD*

